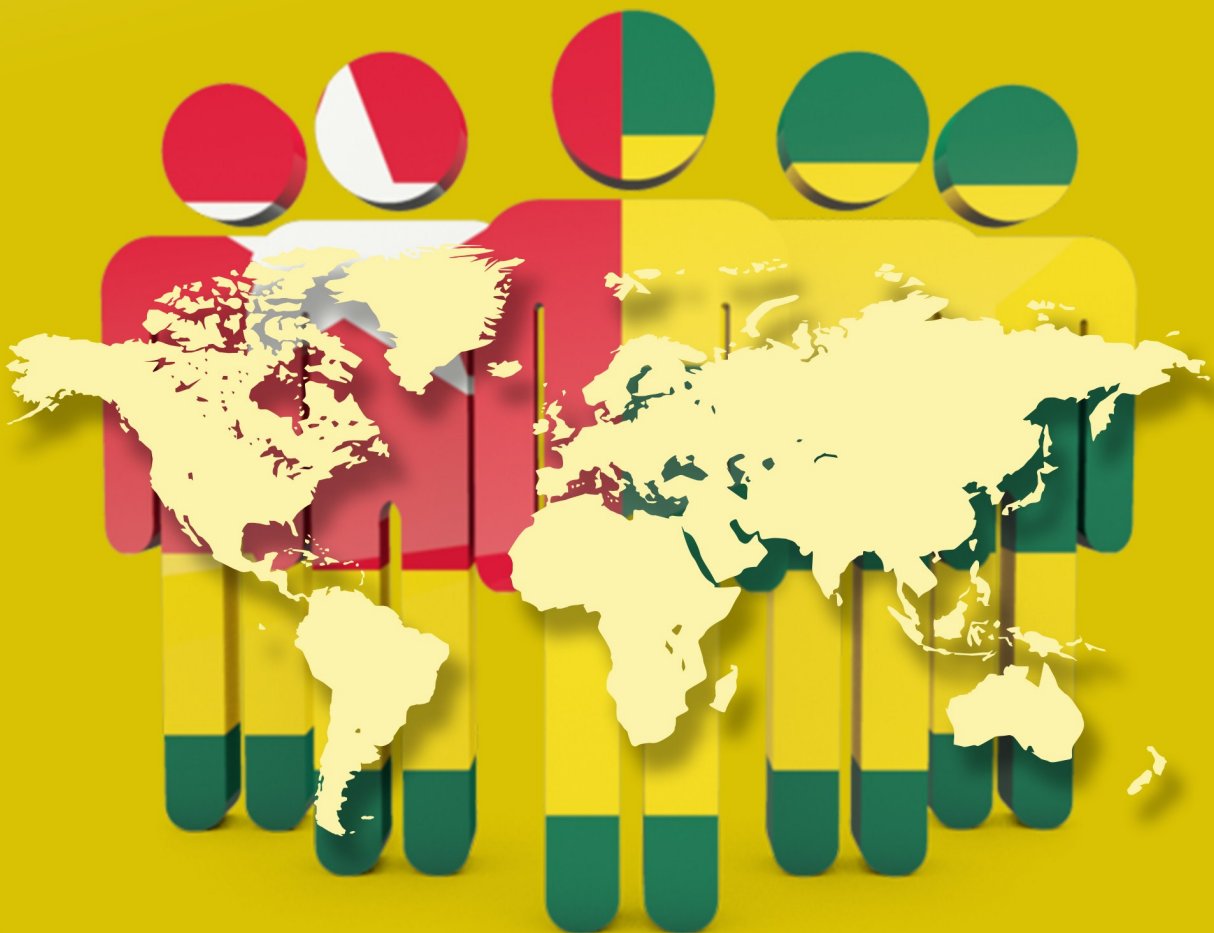




VISIONS SOLIDAIRES

GUIDE POUR LES MIGRANTS

Au départ du Togo



Avril 2017

GUIDE POUR LES MIGRANTS

Au départ du Togo

Écrit par :

ABI Samir, Economiste, Expert en Population et Développement

KALOUWEANI Assanlélou, Conseiller de Jeunesse

Édité par :

Visions Solidaires, 14BP 173 Lomé-TOGO,
Tél : (+228) 22 52 63 92 / (+228) 90 59 03 08
www.visionssolidaires.com

**Avec le soutien financier du Service de Coopération et d'Action
Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Togo**

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas forcément les opinions du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Togo.



SOMMAIRE

POURQUOI CE GUIDE.....	3
CHAPITRE I – MOBILITE INTERNATIONALE OU VOYAGE DE COURT SEJOUR A L'ETRANGER.....	4
CHAPITRE II – MOBILITE POUR ETUDES	13
CHAPITRE III – MIGRATION PROFESSIONNELLE	15
CHAPITRE IV- MOBILITE POUR UN REGROUPE- MENT FAMILIAL	21
CHAPITRE V- QUELQUES CONSEILS AU DEPART ET A VOTRE ARRIVEE	22
ANNEXES	24

POURQUOI CE GUIDE

Les évolutions technologiques et la mondialisation ont permis de rapprocher des espaces autrefois lointains. Il est plus que jamais facile d'aller d'un bout à l'autre de notre planète en une journée ou de parcourir les divers continents du globe pour découvrir une autre culture ou pour y chercher des opportunités d'emplois ou d'investissements.

Les citoyens Togolais sont, autant que le reste du monde, bénéficiaires de ces nombreux bouleversements qui marquent nos sociétés actuelles. Toutefois leur mobilité est quelque fois rendue pénible par l'ignorance des exigences à respecter pour se lancer dans une démarche de mobilité internationale ou d'immigration. Paradoxalement sur cette terre devenue un petit village planétaire, les contraintes liées à la mobilité internationale deviennent de plus en plus complexes à cause de politiques migratoires qui instituent des contrôles stricts de la migration. Il est donc important de connaître ces contraintes pour pouvoir bénéficier pleinement des avantages offerts par la mobilité internationale.

Ce guide donne des informations utiles à tous les citoyens togolais désirant entreprendre une expérience de mobilité. Il vise à contribuer à éviter la migration irrégulière et ses dangers. Grâce aux informations sur les différentes structures existantes pouvant les accompagner dans leur projet de mobilité internationale, les citoyens qui liront ce guide pourront sans nul doute savoir comment s'orienter. Notre ambition à travers ce guide est également de jouer un rôle dans la prévention en matière de trafic de migrants et de traite transnationale des travailleurs togolais.

Ce guide est élaboré avec l'appui de la coopération française. En effet, c'est le partenariat noué entre Visions Solidaires et le Projet Régional d'« Appui à la lutte contre la traite des êtres humains dans le Golfe de Guinée (2013-2017) » qui permet la réalisation de cet outil de sensibilisation. Il faut aussi saluer le rôle majeur joué par le Comité interministériel de Coordination et de Suivre des Activités de Migration et Développement au Togo dans la finalisation de ce guide. Enfin nous exprimons toute notre gratitude au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine et à la Direction des Togolais de l'Extérieur en particulier qui a su nous fournir des informations pour faire de ce guide un outil utile à tous. En espérant que ce guide comblera les attentes des Togolais tout en contribuant à faire de la mobilité internationale ainsi que de la migration des opportunités pour les citoyens et pour la nation togolaise toute entière.

**Pour Visions Solidaires
Le Directeur Exécutif
Samir ABI**

CHAPITRE I – PARTIR EN MOBILITE INTERNATIONALE OU VOYAGE DE COURT SEJOUR A L'ETRANGER

La mobilité internationale consiste à entreprendre un voyage de court séjour ou une expatriation temporaire dans un pays étranger. Par court séjour on entend un voyage dont la durée varie entre une semaine et 90 jours. Il peut s'agir d'un voyage touristique, des vacances familiales ou d'un voyage professionnel (conférence, activités commerciales, etc.)

La mobilité internationale offre de nombreux avantages. Elle permet surtout d'avoir un aperçu d'un pays, de connaître sa culture, de découvrir les opportunités existantes, avant d'entreprendre éventuellement par la suite une procédure d'immigration comme étudiant, travailleur migrant ou pour un regroupement familial.

Pour toute mobilité à l'internationale, il y a un minimum de documents à avoir sur soi :

- **Un passeport en cours de validité ou un Laissez-passer délivré par la Direction Générale de la Documentation Nationale (voir en Annexe) ;**
- **Un titre de transport valide (ticket de bus ou billet d'avion Aller/ Retour) ;**
- **Une réservation d'hôtel ou une lettre d'invitation précisant le moyen d'hébergement ;**
- **Une assurance voyage en cas de maladie ou de rapatriement.**

En fonction du pays de destination, d'autres documents peuvent être requis avant le départ en voyage. Les parties suivantes présentent les documents nécessaires pour un Togolais désirant entreprendre un voyage de court séjour vers certaines destinations.

1- LA MOBILITE DANS L'ESPACE UEMOA

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est un espace qui rassemble huit pays ayant en usage une monnaie unique : Le Franc CFA. Il s'agit des pays suivants : **Bénin, Burkina Faso, Côte d'ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.**

Un Togolais peut voyager pour un court séjour dans l'ensemble de ces pays avec les documents suivants :

- **Une Carte Nationale d'Identité en cours de validité**
- **Un titre de transport valide (ticket de bus ou billet d'avion Aller/ Retour)**
- **Un carnet de vaccination (seule la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire).**

Pour un voyage professionnel, il est recommandé d'avoir une lettre d'invitation ou un ordre de mission. Cela n'est pas une obligation. La libre circulation au sein de l'espace UEMOA est garantie pour tous les citoyens ayant la nationalité d'un des pays membres. Aucun droit de passage ou paiement ne peut être exigé à la frontière pour une personne ayant les documents requis .

2- LA MOBILITE DANS L'ESPACE CEDEAO

La Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) rassemble 15 pays d'Afrique de l'ouest dont le Togo. Tous les pays membres de l'UEMOA sont également membres de la CEDEAO. Les pays membres de la CEDEAO et non membre de l'UEMOA sont : Cap Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria, Sierra Leone.

Un Togolais désirant voyager pour un court séjour dans un pays de l'espace CEDEAO non membre de l'espace UEMOA doit se munir des documents suivants :

- Un Passeport en cours de validité
- Un titre de transport valide (ticket de bus ou billet d'avion Aller/Retour)
- Un carnet de vaccination (seule la vaccination contre la Fièvre Jaune est obligatoire)

Pour un voyage professionnel, il est recommandé d'avoir une lettre d'invitation ou un ordre de mission. Cela n'est pas une obligation. La libre circulation au sein de l'espace CEDEAO est garantie pour tous les citoyens ayant la nationalité d'un des pays membres. Aucun droit de passage ou paiement ne peut être exigé à la frontière pour une personne ayant les documents requis . La commission de la CEDEAO a en projet de mettre en place des lignes vertes pour permettre aux transporteurs et aux personnes en mobilité victimes d'abus aux frontières de pouvoir dénoncer les tracasseries et rackets dont ils sont victimes.



ATTENTION

1- Pour un voyage du Togo à la Côte d'ivoire par voie terrestre, une carte nationale d'identité togolaise en cours de validité suffit pour traverser le Ghana. En effet le Ghana et le Togo ont signé un mémorandum d'entente en 2009 pour faciliter le passage des Togolais muni d'une carte d'identité en cours de validité aux frontières terrestres.

2- Les textes de la CEDEAO permettent actuellement à tout citoyen de l'espace CEDEAO disposant d'une Carte d'Identité Biométrique de circuler librement dans tous les pays de cette zone. Toutefois, malgré les efforts de la commission de la CEDEAO, la Carte d'Identité Biométrique n'est pas encore acceptée comme document de voyage dans certains pays de la zone. Il faut noter que la carte nationale d'identité togolaise est biométrique.

3- LA MOBILITE SUR LE CONTINENT AFRICAIN (Hors pays de la CEDEAO)

Un citoyen togolais est tenu d'avoir un passeport muni du visa d'entrée dans le pays de destination pour effectuer un voyage de court séjour dans un autre pays africain hors de l'espace CEDEAO. Cependant, des accords bilatéraux facilitent l'accès à certains pays pour les citoyens togolais. L'absence de représentation diplomatique de nombreux pays africains au Togo donne la possibilité d'avoir un visa à l'arrivée à l'aéroport de ces pays de destination. Toutefois pour certains pays, même en l'absence d'une représentation diplomatique au Togo, un Togolais doit avoir un visa en bonne et due forme avant d'embarquer dans un vol à destination de ces pays. Sans un visa, il ne lui sera pas possible d'embarquer dans le vol ou bien il risque d'être refoulé au Togo dès son arrivée à l'aéroport de destination faute de visa. Le Tableau suivant présente la répartition des pays africains en fonction de la nécessité de visa pour un citoyen togolais.

Exigences liées au visa	Pays Africains (Hors CEDEAO)	Remarque
Sans Visa	Mauritanie , Tchad, Zambie.	Pour la Mauritanie, il faut payer un droit de timbre de 5 euros à la frontière.
Visa à l'arrivée	Cameroun, Rwanda (e-Visa), Seychelles, Madagascar, Burundi, Kenya, Ouganda, Maurice, Mozambique, Namibie, Comores, Djibouti, Malawi, Tanzanie, Zimbabwe.	Avoir un passeport valide et un titre de transport Aller/Retour
Visa à l'arrivée sous condition	Algérie, Tunisie, Ethiopie,	Une demande d'autorisation d'entrée sur le territoire doit être effectuée au préalable par voie électronique ou par l'organisation hôte auprès des services d'immigration du pays de destination.
Visa obligatoire avant d'effectuer le voyage	Afrique du Sud, Maroc, Gabon (e-Visa), Egypte, Congo, République Démocratique du Congo, Angola, Guinée Equatoriale, Sao Tomé-et-Prince (e-Visa), Botswana, Erythrée, Lesotho, Libye, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland,	1-Un e-Visa est un visa électronique obtenu en ligne sur le site des services d'immigration du pays de destination. 2- Le carnet de vaccination peut être exigé à l'aéroport pour certains pays.

Certaines représentations diplomatiques sont situées au Bénin, au Ghana, en Côte d'Ivoire ou au Nigéria. Vous devrez effectuer un ou plusieurs déplacements vers le pays où se situe la représentation diplomatique du pays de destination avant d'avoir votre visa.

 **ATTENTION :**


Prévoyez un visa de transit si vous vous rendez vers un pays d'Afrique Australe via l'Afrique du Sud.

4- MOBILITE VERS L' ASIE ET L' OCEANIE

En fonction du pays d'Asie où vous vous rendez, un visa peut être requis avant d'embarquer dans l'avion ou peut vous être octroyé à votre arrivée à l'aéroport de destination. Le tableau ci-dessous présente les pays de destination en fonction des conditions liées à l'obtention de visa.

Exigences liées au visa	Pays de destination	Remarque
Sans Visa	Philippines, Indonésie, Malaisie	
Visa à l'arrivée	Bangladesh, Cambodge (eVisa), Népal (150jrs), Iran, Laos, Maldives, Singapour, Timor Oriental, Micronésie, Palaos, Tuvalu.	
Visa à l'arrivée sous condition		
Visa obligatoire avant d'effectuer le voyage	Inde, Chine, Corée du Sud, Japon, Arabie Saoudite, Koweït, Qatar, Liban, Australie, Nouvelle Zélande, Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bhoutan, Brunei, Irak, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizstan, Koweït, Mongolie, Oman, Pakistan, Qatar, Syrie, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, Turquie, Viet Nam, Yémen, Saint Martin, Fiji, Kiribati, Iles Marshall, Nauru, Nouvelle Zélande, Papouasie-Nouvelle Guinée, Tonga, Vanuatu, Corée du Nord.	

Lorsque le visa est requis avant d'embarquer, veuillez contacter la représentation diplomatique du pays de destination pour avoir plus d'informations sur le dossier de demande de visa (Voir Annexe) ou prendre les renseignements en ligne. Certaines représentations diplomatiques sont situées au Bénin, au Ghana, en Côte d'Ivoire ou au Nigéria. Vous devrez effectuer un ou plusieurs déplacements vers le pays où se situe la représentation diplomatique du pays de destination avant d'obtenir votre visa.

 **ATTENTION :**

Prévoyez un visa de transit si votre vol passe par un pays de l'Union Européenne avant d'arrivée à votre destination finale.

5- MOBILITE VERS L' AMERIQUE

En fonction du pays où vous vous rendez, un visa peut être requis avant d'embarquer dans l'avion ou peut vous être octroyé à votre arrivée à l'aéroport de destination. Le tableau ci-dessous présente les pays de destination en fonction des conditions liées à l'obtention de visa.

Exigences liées au Visa	Pays de destination	Remarque
Sans visa	St Domingue, Equateur, Haïti, Saint-Vincent-et-Grenadines.	
Visa à l'arrivée	Bolivie, Guyana, Nicaragua, Sainte-Lucie.	
Visa à l'arrivée sous condition		
Visa obligatoire avant d'effectuer le voyage	Canada, Etats Unis d'Amérique, Mexique, Brésil, Antigua-et-Barbuda (e-Visa), Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Grenade, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Christophe-et-Niévès, Salvador, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela.	La possession d'un visa multiples entrées pour les Etats Unis d'Amérique permet d'aller au Mexique sans visa.

Lorsque le visa est requis avant d'embarquer, veuillez contacter la représentation diplomatique du pays de destination pour avoir plus d'informations sur le dossier de demande de visa (Voir Annexe) ou prendre les renseignements en ligne. Certaines représentations diplomatiques sont situées au Bénin, au Ghana, en Côte d'Ivoire ou au Nigéria. Vous devrez effectuer un ou plusieurs déplacements vers le pays où se situe la représentation diplomatique du pays de destination avant d'avoir votre visa.

 **ATTENTION :**

- 1- Prévoyez un visa de transit si votre vol passe par un pays de l'Union Européenne avant d'arrivée à votre destination finale.
- 2- Pour soumettre votre demande de visa pour les Etats Unis vous devez passer par une procédure de demande de rendez-vous. Pour plus d'information sur comment faire une demande de visa pour les Etats Unis :
<https://tg.usembassy.gov/fr/visas-fr/>
- 3- Certaines représentations diplomatiques basées au Ghana délèguent la gestion des services de demande de visa à des sociétés privées comme la société VFS GLOBAL ou la société TLS Visa Application Center. Veuillez vous renseigner en ligne avant de soumettre votre demande de visa.

6- LA MOBILITE VERS L'EUROPE

Tous les pays d'Europe demandent obligatoirement d'avoir en sa possession un visa avant d'arriver à l'aéroport. Toutefois un visa électronique peut être obtenu en ligne pour la Turquie et un visa Schengen permet de circuler dans 26 pays européens jusqu'à la date d'expiration de son visa. Un visa Schengen est un visa délivré par un Etat membre de l'espace Schengen et valable pour tous les autres pays membres de cet espace (**Voir la liste des pays dans le tableau**).

Exigences liées au Visa	Pays de destination	Remarque
Sans visa		
Visa électronique à demander en ligne	Turquie	Disposer d'une carte de crédit (Visa, MasterCard...) pour le paiement des frais de visa
Visa obligatoire avant l'arrivée	Russie, Royaume Unie, Irlande, Croatie, Chypre, Serbie, Bulgarie, Roumanie, Bosnie Herzégovine, Albanie, Monténégro	
Visa Schengen obligatoire avant d'effectuer le voyage	Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, Danemark, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovénie, Slovaquie, Suède, Suisse .	Un visa Schengen permet l'accès à tous ces pays

Veillez contacter la représentation diplomatique du pays de destination pour avoir plus d'informations sur le dossier de demande de visa (**Voir Annexe**) ou prendre les renseignements en ligne. Certaines représentations diplomatiques sont situées au Bénin, au Ghana, en Côte d'Ivoire ou au Nigéria. Vous devrez effectuer un ou plusieurs déplacements vers le pays où se situe la représentation diplomatique du pays de destination avant d'avoir votre visa.

 **ATTENTION :**

- 1- Pour les pays de l'espace Schengen dont les ambassades ne se trouvent pas au Togo vous pouvez effectuer votre demande via l'Ambassade de France au Togo si vous devez y effectuer un voyage de court séjour.
- 2- Pour soumettre votre demande de visa à l'ambassade de France vous devez passer par une procédure de demande de rendez-vous. Pour plus d'information :
<https://tg.ambafrance.org/Rappel-sur-les-procedures-de-prise>
- 3- Pour faire votre demande de visa électronique pour la Turquie allez sur :
<https://www.evisa.gov.tr/fr/>
- 4- Prévoyez un visa de transit si votre vol passe par un pays de l'Union Européenne avant d'arrivée à votre destination finale.
- 5- Certaines représentations diplomatiques basées au Ghana délèguent la gestion des services de demande de visa à des sociétés privées comme la société VFS GLOBAL ou la société TLS Visa Application Center. Veuillez vous renseigner en ligne avant de soumettre votre demande de visa.

CHAPITRE II – MOBILITE POUR ETUDES

La mobilité pour études représente un atout aussi bien au niveau de l'acquisition de nouvelles connaissances, qu'au niveau de la valorisation professionnelle. Avec ou sans bourse d'étude, il est souvent possible de trouver une université ou une école à l'étranger pour continuer ses études supérieures ou pour un perfectionnement professionnel. Les conditions d'acceptation dans une université étrangère dépendent de l'équivalence du diplôme togolais au sein du système éducatif du pays en question.

Il faut noter également qu'à part les pays membres de l'UEMOA, les frais de scolarité dans un pays étranger sont bien plus élevés pour les étudiants étrangers. Sans bourse d'étude et sans aides parentales, les conditions de vie difficiles peuvent affecter votre réussite. Il existe des possibilités d'avoir un travail rémunéré en étant étudiant mais avec un nombre d'heures de travail limitées. La rémunération d'un « Job étudiant » ne peut à elle seule couvrir toutes vos charges financières. Une aide extérieure est souvent nécessaire.

L'acceptation d'inscription dans une université ou une école supérieure ne donne pas forcément droit automatiquement à un titre de séjour dans le pays où se trouve l'université. Pour se faire délivrer un visa étudiant pour le pays de destination, quelques éléments importants sont exigés à savoir :

- La justification des ressources suffisantes pour son séjour dans le pays de destination
- Une preuve de logement couvrant l'année académique.

La mobilité pour études ne concerne pas seulement les études supérieures. Des stages à l'étranger peuvent également constituer une opportunité de perfectionnement pour les étudiants togolais.

Si vous êtes étudiant et désirez aller en mobilité dans le cadre de votre parcours scolaire, des structures existent pour vous accompagner dans votre projet. En voici quelques-unes :

LA DIRECOOP : La Direction de l'Information, des Relations Extérieures et de la Coopération à l'Université de Lomé a en son sein un service en charge de la mobilité. Ce service offre un accompagnement aux étudiants pour postuler à des bourses ou entamer des démarches d'inscription dans une université étrangère. Contactez la DIRECOOP au 22 25 50 93 ou 22 25 50 94 E-mail : informations@univ-lome.tg

La Direction des Bourses et Stages (DBS) : Au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la Direction des Bourses et Stages offre des informations sur les opportunités de Bourses et Stages de perfectionnement à l'étranger. Contactez la DBS au 22 21 49 91.

Campus France : L'espace Campus France à l'Institut Français de Lomé vous offre un accompagnement pour vous inscrire dans une université française.
<http://www.togo.campusfrance.org/>

L'AIIESEC : L'Association Internationale des Etudiants en Sciences Economiques et Commerciales offre des opportunités de stages dans différents pays dans le monde. Elle a des représentations dans les universités publiques togolaises à Lomé et à Kara.

 **ATTENTION :**

1- Les trois conditions (inscription, ressources et logement) pour partir en mobilité pour études sont cumulatives et ne sont valables que pour une année académique. Les mêmes conditions doivent donc être remplies pour chaque année d'étude envisagées dans ledit pays au risque de se voir refuser la demande de renouvellement de son titre de séjour.

2- Toutes les informations en ligne sur les possibilités de bourses d'étude ou d'offre de mobilité estudiantine ne sont pas fiables. Un contact préalable avec des personnes ayant étudié dans l'université ou l'école en question est souvent utile pour être bien guidé dans ses démarches. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter les ambassades des pays qui disposent souvent de renseignement sur la mobilité universitaire et les conditions d'obtention de visa étudiant. Avant votre départ, il est important d'avoir des contacts de quelques togolais dans votre pays de destination pour accompagner votre immersion culturelle les premiers jours de votre arrivée.

CHAPITRE III – MIGRATION PROFESSIONNELLE

L'expression « **travailleur migrant** » s'applique à une personne qui désire quitter son pays d'origine pour aller exercer une activité professionnelle dans un autre pays. Pour aller exercer une activité professionnelle hors de son pays d'origine, il est important de veiller à être en règle à la fois avec les lois liées à l'immigration dans le pays d'accueil et le code du travail dans ce pays. Pour bénéficier de la protection des autorités togolaises dans son pays d'accueil, il est important que votre contrat de travail pour l'étranger soit enregistré auprès de certaines administrations togolaises avant votre départ du Togo ou à la représentation diplomatique du Togo qui couvre votre pays de destination. Les administrations togolaises auprès desquelles il est important de s'enregistrer avec son contrat de travail sont :

La Direction Générale du Travail : Située au quartier administratif en face du Ministère des Enseignement Primaires et Secondaires, cette direction aide à avoir un contrat de travail qui respecte les normes en la matière. Contact téléphonique : 22 21 32 60 ou 22 21 29 47

L'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) : Elle offre un service d'accompagnement à la migration professionnelle. Les candidats à la migration professionnelle peuvent y trouver des informations sur les opportunités d'emploi à l'étranger ou se faire aider à postuler à une offre d'emploi à l'étranger. L'ANPE est située sur l'Avenue de la chance, à côté de l'ancienne Eglise Catholique de Bè Klikamé Tel : +228 22 25 97 74 // 77 // 78 // 94. BP 4306 LOME ; Email : anpetogo@anpetogo.org; Site web : www.anpetogo.org.

La Direction des Togolais de l'Extérieur : Elle est située au sein du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. Elle s'occupe de la protection de tous les Togolais vivant à l'étranger. Contact téléphonique : 22 20 09 02 Email : dte_maecia@yahoo.com

ATTENTION

Il est important d'analyser avec précaution les offres d'emploi à l'étranger découvertes via les sites internet, les réseaux sociaux ou grâce à des personnes agissant de façon informelle sans reconnaissance officielle de l'Etat. Partir travailler à l'étranger sans avoir un contrat de travail en bonne et due forme et sans remplir les conditions d'immigration peut vous exposer à l'exploitation de votre employeur. Pour éviter de se retrouver dans de mauvaises conditions à l'étranger il est important de prendre attache avec les services de **l'Agence Nationale Pour l'Emploi**, de **la Direction Générale du Travail** ou de **la Direction des Togolais de l'Extérieur** avant de partir exercer une activité professionnelle à l'étranger.

TRAFIC DES TRAVAILLEURS MIGRANTS TOGOLAIS ET LA TRAITE

A la recherche d'opportunités d'emploi à l'étranger vous pouvez être victime de réseaux de trafiquants qui par de fausses informations, par la tromperie ou par des promesses fallacieuses peuvent vous conduire à vous retrouver en situation d'esclavage dans un pays étranger. Les travailleuses migrantes togolaises sont souvent victimes de ces trafiquants et se retrouvent exploitées comme travailleuses domestiques. Elles se retrouvent victimes de violences et parfois sont forcées à devenir des prostituées. Une étude menée par Visions Solidaires sur ces problèmes a permis de recueillir les témoignages ci-dessous sur les conditions de travail dans différents pays :

« Elle m'a fait comprendre dans un premier temps que je partais pour l'Europe pour y travailler pour une famille, mais c'est après que les papiers soient prêts que j'ai découvert que c'était pour le Liban. Mais là, elle m'a rassurée qu'avec mon niveau d'étude (niveau Licence en Anglais), je serai très bien traitée avec un bon salaire, même en tant que domestique. » (Sandra, 32 ans).

« Avant de quitter Lomé, on m'avait dit qu'une fois arrivée, je serai employée toujours dans mon domaine, le commerce. On m'avait dit que je serais employée comme commerciale dans un supermarché. Mais grande fut ma surprise, quand j'ai découvert la réalité du travail qui m'attendais à mon arrivée. » (Fousséna, 28 ans)

« A l'aéroport, une famille est venue me chercher. Les dix premiers jours, j'ai ramassé des olives dans le champ de cette famille ». (Akoua, 32 ans)

« Je travaille de 4 h du matin à 23h voir 2h du matin si mon patron a des invités. Mes heures de repos sont la prière qui se fait aussi rarement. Le moment le plus dur est le mois de Ramadan où là tu n'as pratiquement pas de repos.» (Afi, 23 ans)

« Je mangeais un sandwich le matin et c'est à 22h en rentrant que je prends juste du thé comme dîner. Des fois, suite à des malentendus, elle (Ma patronne) ne me donne rien à manger jusqu'à 16h. Je suis obligée de manger le reste de ce que les clients ont mangé. Et si je la vois arriver, je jette la nourriture dans la poubelle.» (Mazalou, 32 ans,)

« En venant, j'ai amené mon manger du Togo, mais ils ont refusé que je le prépare. Je bois le thé le matin et mange de la tartine le soir. C'est à peine que tu peux déjeuner à 15h». (Kodzo, 23 ans,)

« Mon salaire de trois ans devait faire au moins trois millions de Francs CFA mais ma patronne disait que j'ai causé beaucoup de dégâts matériels surtout les ustensiles de cuisines et j'ai abîmé ses vêtements. Je me suis retrouvée avec huit cent mille f CFA». (Nabila, 35 ans)

« Là-bas, il y a des immeubles à étages. Une de nos camarades réclamait son salaire un jour, et, quand elle s'est retournée, la patronne l'a poussée par le balcon et elle tombée sur le pare-brise d'une voiture. Heureusement, elle s'est rétablie suite à ses blessures. » (Solim, 32)

POUR TRAVAILLER A L'ETRANGER

Pour exercer un travail en toute légalité dans un pays étranger les documents suivants sont nécessaires :

- Une carte de séjour délivrée par les autorités compétentes du pays de destination.
- Une reconnaissance par l'ordre de la profession que vous comptez exercer (Pour les avocats, les médecins, les pharmaciens etc.).
- Une attestation prouvant votre qualité d'opérateur économique pour les activités commerciales.
- Un contrat de travail dûment visé par les services compétents du pays de destination pour une activité salariée

Il est tout de même important de noter que les conditions pour obtenir ces documents varient d'un pays à l'autre et en fonction des accords qui lient le Togo avec le pays dans lequel vous vous rendez.

1- Travailler dans un pays de l'Espace CEDEAO et UEMOA

L'appartenance du Togo à la Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) permet à tout togolais désirant s'installer dans un pays membre de ces espaces pour exercer une activité commerciale, une activité salariée ou une profession libérale de le faire dans le respect du code de travail du pays de destination. Les protocoles, directives et règlements relatifs aux droits de résidence, d'établissement et à la libre prestation de services facilitent l'installation à titre professionnel de tout citoyen ressortissant d'un pays membre de ces espaces dans un autre pays de l'espace.

2- Travailler dans un pays Africain (Hors CEDEAO)

Il est nécessaire d'être en règle avec les services d'immigration dans un pays africain avant de pouvoir y exercer une quelconque activité professionnelle. Très peu d'informations existent ou sont diffusées sur les possibilités de travail dans les pays africains. Cependant des opportunités d'emploi existent dans les métiers de la construction, dans les professions de l'enseignement, dans les métiers liés à la finance et dans le secteur informel des différents pays africains. Un certain degré de qualification s'avère nécessaire pour trouver des opportunités d'emploi dans ces secteurs. L'Agence Nationale Pour l'Emploi avec son service d'intermédiation à l'international peut vous aider à trouver et postuler à des emplois dans un pays africain en fonction de vos compétences.

3- Travailler en Occident (Europe, Amérique du Nord, Australie, Nouvelle Zélande etc.)

Pour ces pays, il est possible de postuler à un visa de travail dans les secteurs qui présentent une pénurie de main d'œuvre (Voir la liste des secteurs en pénurie de main d'œuvre sur le site du service public d'emploi de votre pays de destination.). Mais au préalable, il est souvent demandé d'avoir un contrat de travail avec un employeur avant de postuler. La liste des secteurs présentant une pénurie de main d'œuvre dépend de chaque pays. Des préférences sont cependant accordées aux travailleurs issus de pays ayant des accords particuliers avec les pays de destination.

Il faut noter que certains pays proposent des cartes d'immigration spéciales pour des travailleurs très qualifiés ou postulant pour des secteurs en pénurie de main d'œuvre. Vous pouvez vous renseigner auprès des ambassades ou en ligne sur la « Green Card » américaine, la « Carte Bleue » de l'Union Européenne ou sur les cartes spécifiques proposées par différents pays européens.

Des avocats ou agents spécialisés dans l'immigration sont également reconnus dans des pays comme le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande etc. pour vous aider dans votre procédure d'immigration. Vous pouvez vous adresser par mail aux ambassades de ces pays couvrant le Togo pour vérifier la fiabilité des services proposés par les agences d'immigration. Il est également possible de vérifier en ligne la liste des agents reconnus officiellement comme prestataires pour les services d'aide à l'immigration.

4- Travailler au Moyen – Orient ou en Asie du Sud-Est

Des prestataires de services informels proposent des offres d'emploi vers les pays du Moyen – Orient ou en Asie du Sud-Est. Voici quelques conseils à suivre si vous êtes face à de telles propositions.

a- Au moment de la rencontre avec la personne qui veut vous faire partir (ou qui vous recrutes) :

Demandez à avoir des informations complètes sur votre agence de recrutement ou sur l'endroit où vous allez travailler. Posez les questions suivantes :

- Quel âge a la personne chez qui je vais travailler ?
- Est-ce qu'il/elle est marié(e) ?
- Dans quelle ville se situe-t-il/elle ? Est-ce loin de la capitale ?
- Est-ce que la personne a des enfants ? Quel est leur âge ?
- Y a-t-il des personnes âgées/handicapées/malades chez eux ?
- A combien serai-je payé ? A quelle fréquence (par mois) ?
- Quelles seront les travaux que j'aurai à faire ?
- Qui dois-je contacter si j'ai des problèmes ? Est-ce que vous avez le numéro de l'ambassade du Togo là-bas ?

Ne vous engagez pas sur le champ, retournez à la maison et discutez avec vos proches ou vos amis. Si vous êtes décidés alors...

b- Pour la signature du contrat de travail :

Discutez avec des personnes ayant déjà travaillé dans le pays où vous vous rendez. Vous pouvez solliciter un conseiller de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) ou la Direction Générale du Travail pour vous aider à mieux comprendre le contrat.

Signez un contrat de travail avant de partir. On vous fera signer un autre contrat à votre arrivée dans le pays de destination. Soyez sûr de lire et de comprendre les deux contrats avant de les signer. Gardez bien les copies.

c- Avant le départ :

Signalez votre départ à la Direction des Togolais de l'Extérieur du Ministère des Affaires Etrangères et demandez-leur de l'assistance pour cette phase préalable au départ.

CHAPITRE IV- PARTIR POUR UN REGROUPEMENT FAMILIAL OU APRES UN MARIAGE

Le regroupement familial est le fait de rejoindre un membre de votre famille résident dans un pays étranger. Il peut s'agir d'un de vos parents, d'un de vos enfants ou de votre conjoint. Pour les procédures de regroupement familial il est important de prouver le lien vous unissant avec la personne vivant dans le pays de destination. Les documents suivants peuvent vous être demandés :

- La preuve de résidence ou de nationalité du membre de votre famille vivant dans le pays de destination
- Les documents qui justifient l'attache comme membre de famille (acte de naissance, acte de mariage etc.)

ATTENTION :

En cas de mariage au Togo il faut également s'assurer de la reconnaissance de l'acte de mariage par les services d'Etat Civil du pays de destination. Pour cela, veuillez vous adresser au consulat du pays en question.

CHAPITRE V- QUELQUES CONSEILS AU DEPART ET A VOTRE ARRIVEE

1-En quittant le Togo veillez à avoir

☒ **Votre passeport** : C'est le document de voyage le plus important. C'est votre identité partout où vous serez dans le monde. Pour la migration professionnelle, en fonction du pays où vous allez, votre employeur peut vous demander de retirer votre passeport à votre arrivée, exigez de le garder ou du moins gardez toujours une copie de votre passeport sur vous.

☒ **Un visa ou une autorisation d'entrée** : Si vous vous rendez dans un pays qui exige un visa d'entrée ou une autorisation préalable avant d'effectuer le voyage, prenez soin d'avoir le visa avant de voyager au risque de vous retrouver refoulé ou en rétention administrative. Le visa ou l'autorisation de voyage est délivré par le consulat ou par l'ambassade du pays dans lequel vous allez.

☒ **Vos documents médicaux** : Le document médical minimum à avoir sur vous est le carnet de vaccination avec la preuve du vaccin contre la fièvre jaune. Des examens médicaux peuvent vous être demandés dans certains pays pour vérifier que vous êtes en bonne santé. Lors d'une migration professionnelle, les examens médicaux peuvent permettre de constater une maltraitance en cas de problème avec votre employeur.

☒ **L'adresse de votre lieu de résidence** : L'adresse de votre lieu de résidence durant votre séjour vous sera demandée par les services d'immigration. Ayez donc avec vous la réservation d'hôtel, une attestation d'hébergement ou votre lettre d'invitation qui précise le lieu de votre résidence.

☒ **Une carte de crédit ou des moyens financiers** : Dans certains pays les services d'immigration vous demanderont le montant de vos ressources avant de vous autoriser l'entrée sur leur territoire. Pour faire face à tout problème durant le voyage il est utile d'avoir des moyens financiers suffisants sur soi pour effectuer un voyage.

☒ **Un document d'information sur la culture et les lois dans votre pays de destination** : Cela pourra vous éviter de nombreuses mésaventures ou de vous retrouver en conflit avec les lois du pays.

 **ATTENTION :**

Au cas où vous voyagez avec des denrées alimentaires ou médicaments, assurez-vous qu'ils soient légaux dans ces pays. En exemple : le Dafalgan codéiné, médicament largement prescrit au Togo, est interdit en Géorgie sans certificat médical car considéré comme étant une drogue. Ceci veut dire, tout simplement, que certains faits qui, loin d'être considérés comme infractions dans un pays, peuvent l'être dans d'autres. Des listes dites « sensibles » peuvent être fournies sur les sites des services douaniers et d'immigration des pays dans lesquels vous aimeriez vous rendre pour éviter tout problème aux frontières et lors de votre séjour.

2- A votre arrivée dans le pays de destination

- ☒ Apprenez la langue couramment utilisée dans votre milieu de résidence et approfondissez vos connaissances sur la culture de votre pays de destination : Cela vous permettra de vous familiariser avec votre nouveau cadre de vie.
- ☒ Gardez le contact avec la représentation diplomatique togolaise ou des membres de la communauté togolaise : Dans de nombreuses situations, le recours à l'ambassade togolaise ou l'aide de la communauté peut vous être utile.
- ☒ Renseignez-vous sur les structures d'aide aux primo-arrivants ou de protection des droits des migrants : Ces structures peuvent vous aider dans votre intégration sociale ou vous accompagner dans les procédures d'immigration.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES DOCUMENTS DE VOYAGE

☒ LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

La CNI est indispensable pour chaque prétendant à un passeport. La demande de CNI se fait au niveau des commissariats de police. Cette carte permet à son titulaire d'être identifié, de circuler librement dans le pays et dans l'espace UEMOA, et de pouvoir faire ses opérations bancaires ou autres formalités administratives.

Délivrée en 10 jours, sa demande coûte 5 000 F CFA pour une durée de validité de 5 ans et exige les pièces suivantes :

1. L'original de l'acte de naissance ;
2. L'original du certificat de nationalité togolaise ;
3. L'attestation de la profession ou du diplôme ;
4. Un certificat de groupe sanguin ;
5. Un certificat médical pour toute personne qui porte des verres médicaux
6. Un acte de mariage pour les mariés ;
7. Un certificat de divorce pour les divorcés ;
8. Un acte de décès du conjoint ou de la conjointe pour les veuves ou les veufs.

☒ LE PASSEPORT

Le passeport est un document d'identité permettant à tout citoyen togolais, entre autres, de franchir les frontières extérieures. L'établissement du passeport est du ressort de la Direction Générale de la Documentation Nationale (DGDN) communément appelé « Service du passeport ». La DGDN est située au quartier Agbalépédogan non loin de l'immeuble GTA, à côté du siège de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Contact téléphonique : 22 50 78 56 Email : dgdn@documentation-togo.tg

Le coût du passeport est de 30.000 F CFA pour une validité de 5 ans. On en distingue 3 types au Togo :

- le Passeport Ordinaire, délivré à tout citoyen togolais qui en fait la demande ;
- le Passeport de Service, délivré aux fonctionnaires de l'Etat pour leur permettre d'effectuer une mission à l'étranger ;
- le Passeport Diplomatique, délivré aux diplomates et aux hauts fonctionnaires de l'Etat.

Pièces à fournir :

1. L'original du Certificat de Nationalité + une photocopie légalisée ;
2. L'original du Certificat de Naissance + une photocopie légalisée ;

3. Une (01) Attestation de Personne à prévenir pour les majeurs ;
4. Une (01) autorisation parentale pour les mineurs ;
5. Une (01) photocopie simple de la Carte Nationale d'Identité ;
6. Une (01) photocopie simple de la preuve de profession ;
7. Un (01) Certificat de Mariage pour les dames légalement mariées ;
8. Une (01) quittance de 30.000 F CFA à payer à la caisse de la Direction Générale de la Documentation Nationale (DGDN) ;
9. Deux (02) photos d'identité sur fond blanc.

☒ **LE LAISSEZ-PASSER**

Il est établi par la DGDN. Il permet la libre circulation des citoyens togolais. Il est délivré à tout Togolais ne pouvant pas obtenir un passeport dans un court délai et qui veut effectuer un voyage en urgence d'une brève durée à l'extérieur du pays.

Délai d'exécution de la procédure

Pour le laissez-passer CEDEAO : le délai d'exécution est de 10 jours.

Pour le laissez-passer simple : le délai d'exécution est de 72 heures.

Durée de validité

La durée de validité est d'un (01) mois pour le laissez-passer simple et d'un (01) an pour le laissez-passer CEDEAO.

Pièces à fournir

1. Une (01) photocopie légalisée du Certificat de Nationalité ;
2. Une (01) attestation de personne à prévenir ;
3. Une (01) autorisation parentale pour les mineurs ;
4. Trois (03) photos d'identité ;
5. Ancien laissez-passer en cas de renouvellement.

ANNEXE 2 : LES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES COUVRANT LE TOGO POUR LES FORMALITES DE DEMANDE DE VISAS

Ce tableau reprend la liste des représentations diplomatiques à contacter pour vos demandes de visas ou des informations sur votre pays de destination. Veuillez noter que les consulats honoraires ne sont pas habilités à octroyer des visas mais peuvent vous fournir des informations sur le pays de destination.

Nom de la représentation diplomatique	Pays de siège et Adresse
Ambassade d'Angola	Lomé-TOGO Av. Duisbourg, Non loin de l'ex-MIVIP, Kodjoviakopé Téléphone : (+228) 22 21 72 11 ou (+228)22 21 59 52
Ambassade de la République Démocratique du Congo	Lomé-TOGO Quartier Tokoin Hôpital non loin de l'hôtel du plateau Tel : (+228) 22 20 96 91 ou (+228) 22 21 42 33
Ambassade du Congo	Cotonou-BENIN Lot 34-E PK 6 Tokplégbé Téléphone : (+229) 21 33 24 51 ou (+229) 95 42 44 34
Ambassade de Guinée Equatoriale	Cotonou-BENIN Haie Vive lot 1176-PS 23
Ambassade de France – Service Consulaire	Lomé-TOGO Quartier Administratif, Rue de la Marina, Non loin de l'Institut Français de Lomé BP 337 Lomé Tel : 22.23.46.40 standard ouvert du lundi au jeudi de 15h00 à 16h30
Ambassade d'Allemagne	Lomé-TOGO Quartier Kodjoviakopé, Boulevard de la République BP : 1175, Lomé-Togo Téléphone (+228) 22 23 32 32 email : info@lome.diplo.de
Ambassade des Etats Unis d'Amérique- Service Consulaire	Lomé-TOGO Cité OUA, Boulevard Eyadema B.P. 852, Lomé TÉLÉPHONE (+228) 22 61 54 70 ou (+228) 22 61 55 01
Ambassade d'Afrique du Sud	Accra - GHANA South Africa High commission Plot NR A69 Orphan Crescent North Labone TÉLÉPHONE (+233) 302 740 450 ou (+233) 302 740 451

Nom de la représentation diplomatique	Pays de siège et Adresse
Ambassade du Maroc	Accra- GHANA Akosombo Street, Digya lane Nber 42A Airport Residential Area Téléphone : (+233) 302 77 56 69 EMAIL : ambassadedumaroc.ghana@gmail.com ambassade.maroc.ghana@gmail.com
Ambassade d'Italie	Accra-GHANA Jawaharlal Nehru Road P.O.Box CT 885 - Cantonments ACCRA Tel. 00233 (0) 302 775621/2 E-mail: ambasciata.accra@esteri.it http://www.ambaccra.esteri.it
Ambassade d'Egypte	Lomé-TOGO Cité OUA, Rue de la nouvelle Primature BP 8, Lomé TÉLÉPHONE (+228) 22 26 24 43 MAIL : embassy.lome@mfa.gov.eg SITE WEB : www.mfa.gov.eg/lome_emb
Ambassade de Chine	Lomé-TOGO Cite OUA., B.P.2690, Lomé TÉLÉPHONE (+228) 22 61 40 88 EMAI : Lchinaemb_tg@mfa.gov.cn SITE WEB : www.tg.chineseembassy.or
Ambassade de Libye	Lomé - TOGO Cité OUA, BP 4872, Lomé TÉLÉPHONE (+228) 22 61 47 08
Consulat honoraire de Norvège à Lomé	Lomé – TOGO Consulat général honoraire de Norvège à Lomé, Togo C/o Cimtogo, Zone Industrielle Portuaire B.P. 1687 Lomé-Togo Téléphone : (+228) 2227 0859 (+228) 2227 0829 FAX (+228) 2227 0763 EMAIL : consulatdenorvetogo@hcafrica.com
Consulat honoraire d'Islande	Lomé-TOGO BP : 1128 Tel :(+228) 22 34 45 50 EMAIL : claudegbedey@yahoo.fr

Nom de la représentation diplomatique	Pays de siège et Adresse
Ambassade de Russie	Cotonou- BENIN Zone Résidentielle, Avenue de la Marina, Face Hôtel du Port BP 2013 Cotonou Téléphone : (+229) 21 31 28 34 E-mail: Benin@mid.ru http://www.benin.mid.ru/index_fr.html
Ambassade du Brésil	Lomé - TOGO Cité OUA, près de la Primature BP 916, Lomé-Togo TÉLÉPHONE : (+228) 22 61 56 59 ou (+228) 91 89 03 82 EMAIL : brasemb.lome@itamaraty.gov.br
Ambassade du Gabon	Lomé - TOGO Boulevard Jean Paul II, Route du stade de Kégué B.P. 9118, Lomé-Togo TÉLÉPHONE (+228) 22 26 75 63 EMAIL : ambagabontbg@yahoo.fr ambaga.togo@diplomatie.gouv.ga SITE WEB : www.ambagabontbg.com
Ambassade d'Espagne	Accra-GHANA Embassy of Spain Drake Av. Extension Airport Residential Area P.M.B. KA 44 TÉLÉPHONE :(+233) 302 77 40 04 EMAIL : emb.accra@maec.es
Ambassade du Royaume de Belgique	Abuja-NIGERIA Belgium Embassy 9, Usuma Street, Maitama Email : abuja@diplobel.fed.be http://nigeria.diplomatie.belgium.be Tel (service consulaire) : +234 806 979 22 33 Consulat Honoraire à Lomé Enceinte Immeuble RAMCO (ex. CFAO) Angle Avenue du 24 Janvier/Avenue de la Nouvelle Marche. Tél : (+228) 222 103 23 EMAIL : consulat.tg@gmail.com

Nom de la représentation diplomatique	Pays de siège et Adresse
Ambassade des Royaumes Unies	Accra-GHANA United Kingdom High Commission Julius Nyerere Link, off Gamel Abdul Nasser Avenue Tel : (+233) 302 213 250 Email (service consulaire) : consularaccra@fco.gov.uk
Ambassade de l'Inde	Accra - GHANA High Commission of India No. 9 Ridge Road, Roman Ridge PO Box CT-5708, Cantonments Tel: (+233) 307020903 / 307020904 / 307020905 Email: hoc.accra@mea.gov.in / com.accra@mea.gov.in
Consulat Honoraire de la République Centrafricaine	Lomé-TOGO Ancienne maison Edem KODJO, Ahanoukopé Tel : (+228) 23 36 95 45
Ambassade de Corée du Sud	Accra – GHANA South Korean Embassy 3 Abokobi Road East Cantonments Tél : (+233) 30-277-6157 EMAIL : ghana@mofat.go.kr http://gha.mofa.go.kr/english/af/gha/visa/issuance/index.jsp
Ambassade de la République Tchèque	Accra – GHANA Embassy of the Czech Republic in Ghana Kanda High Road No. 2 House No. C 260/5, Kanda Tél: (+233) 30 22 23 540 // 30 22 47 282 Email: accra@embassy.mzv.cz
Ambassade de Suisse	Accra - GHANA Embassy of Switzerland Hilla Limann Highway Kenneth Kaunda Road North Ridge Area Tel:(+233) 30 222 81 25 ou (+233) 30 222 81 85 Site : www.eda.admin.ch/accra

Nom de la représentation diplomatique	Pays de siège et Adresse
Ambassade du Royaume des Pays Bas	Cotonou- BENIN Avenue Pape Jean Paul II Derrière Tri Postal Tel: (+229) 21304154 ou (+229) 21302139
Ambassade du Canada	Accra – GHANA High Commission of Canada 42 Independence Avenue Accra, Ghana Sankara Interchange (Ako Adjei Overpass) Telephone: (+233) 30 2211 521 Email: accra@international.gc.ca
Ambassade du Venezuela	Cotonou – BENIN Lot 646 D, Les Cocotiers dernier von avant l'aéroport Tel : (+229) 21 302 388 Email :alejandro.correa566@mppre.gob.ve embavenezcotonou@gmail.com
Ambassade d'Haïti	Cotonou – BENIN Cocotiers Lot 657 N 01 Tel : (+229) 21 30 57 22 Email : ambhaïti@yahoo.fr Jeanpeca2002@yahoo.fr
Ambassade du Liban	Accra – GHANA Embassy of Lebanon House F864/1 of Cantonments Road Osu P.O. Box 562 Accra Ghana TÉLÉPHONE : (+233) 21 77 67 27 EMAIL : accra.leb@gmail.com , embassyleb@hotmail.com
Ambassade d'Arabie Saoudite	Accra – GHANA Embassy of Saudi Arabia No. 10 Noi. Fetreke Street, Roman Ridge Airport Residential Area, Near Sunpot Hotel Tel : (+233) 30 277 4311 // (+233) 30 277 6651 Email : ghemb@mofa.gov.sa
Consulat honoraire de Serbie Monténégro	Lomé - TOGO Rue de l'Ocam BP 60896 Lomé Tel : (+228) 221 15 65) / (+228) 90 05 43 90 EMAIL : jlshenault@wanadoo.fr jlshenault@laposte.tg

Nom de la représentation diplomatique	Pays de siège et Adresse
Consulat honoraire du Pakistan	Lomé - TOGO Non loin de la maison de Koffi PANOU, Kégué Tel : +228 22 61 33 57 Ville, commune : Lomé Togo
Ambassade de la république d'Indonésie au Togo	Abuja – NIGERIA 4, Salt Lake Street, Off Gana Street, Maitama District Tel : (+234) 9 461 3252 Email : kbri.abuja@gmail.com
Ambassade du Cameroun	Abidjan – CÔTE D'IVOIRE Non loin de l'ambassade des USA, Plateau 06 BP :326 Abidjan Tel : +225 22438877

ANNEXE 3 : LES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES TOGOLAISES A L'ETRANGER ET LEUR CONTACT

Nom de la représentation diplomatique	Pays de siège et Adresse
Bureau de Liaison de Cotonou	Bd. St. Michel- Maro militaire/carré 376/377 01 BP 89 Cotonou, Bénin Tel : (+229) 21 31 80 53 FAX : (+229) 21 31 80 54 EMAIL : ambatogocotonobl@yahoo.fr
Ambassade du Togo à Abuja, Nigéria	36, T.Y. Danjuma Street Asokoro Abuja, Nigéria Tel : (+234) 703 158 1407 / (+234) 1 776 6965 EMAIL : ambatogoabuja@yahoo.com
Consulat honoraire du Togo en Côte d'ivoire	01 BP 3895 Abidjan 01 Tel : + 225 22 41 56 97 Fax : + 225 22 41 57 00 Mobile : +225 07 07 55 45, Email : consulattogoci@gmail.com
Ambassade du Togo au Gabon	Batterie IV, avant l'école Conventionnée Gros-Bouquet I ; B.P. 14160, Libreville-Gabon Tel : (+241) 01.44.43.97 / 8 FAX (+241) 01.44.43.98 EMAIL : ambatogolbv@gmail.fr ambatogolbv@ymail.com
Ambassade du Togo à Kinshasa, Congo, République Démocratique	3, Avenue de la Vallée Zone Gombe ; B.P. 10197, Kinshasa Congo, République démocratique Tel : (+243) 89 69 077 / 880 60 33 EMAIL : ambatogokinshassa@gmail.com
Ambassade du Togo à Accra au Ghana	Togo House, Near Cantonnements Circle P.O. Box C120, Accra- Ghana Tel : (+233) (302) 777 950 FAX (+233) (302) 765 659 EMAIL : ambatogoghana@yahoo.com togamba@ighmail.com

Nom de la représentation diplomatique	Pays de siège et Adresse
Ambassade du Togo à Rabat au Maroc	23, Rue Oulad Tayeb Avenue Bir Kacem, Souisi Rabat- Maroc Tel : (00212) 537-65 03 87 / (00212) 537-65 10 58 FAX (00212) 537-65 16 90 EMAIL : ambatogorabat@gmail.com
Ambassade du Togo à Addis-Abeba, Éthiopie	Nifas Silk Lafto KK, Kebele 13, H. No 2234 P.O. Box 25 523 Addis Ababa, Éthiopie Tel : (+251) 113 20 65 15/ 113729721 (+251) 113 20 19 49 ; FAX (+251) 113 72 97 22 EMAIL : ambatogoaddis@gmail.com togo.emb@ethionet.et
Ambassade du Togo à Paris, France	8, rue Alfred Roll 75017 Paris, France Tel : (+33) 1 43.80.12.13 FAX (+33) 1 43.80.06.05 Email : france@ambassadetogo.org SITE WEB : www.france.ambassadetogo.org
Consulat honoraire du Togo à Nice, France	2 avenue d'Alsace ; B.P. 3007 06201 Nice Cedex 1, France Tel : (+33) 4 93.58.00.18 (+33) 6 12.99.71.18 EMAIL : gerardbosio@yahoo.fr
Ambassade du Togo à Berlin, Allemagne	Grabbeallee 43, 13156 Berlin, Allemagne Tel : (+49) 30 499 089 68/ (+49) 30 484 764 71 FAX (+49) 30 499 089 67/ (+49) 30 499 089 22 EMAIL : allemagne@diplomatie.gouv.tg SITE WEB : www.ambatogoberlin.de
Consulat honoraire du Togo à Bonn, Allemagne	Martin-Luther-King-Strasse 40 53175 Bonn- Allemagne Tel : (+49) 228 934 86 21 FAX (+49) 228 934 86 22 EMAIL : info@konsulat-togo.de SITE WEB : www.konsulat-togo.de
Consulat honoraire du Togo à Brême, Allemagne	Martinstrasse 29 ; 28195 Bremen Allemagne Tel : (+49) 421 364 88 70, FAX (+49) 421 339 80 94 EMAIL : bremen@honorarkonsulat-togo.de SITE WEB : www.honorarkonsulat-togo.de

Nom de la représentation diplomatique	Pays de siège et Adresse
Consulat général honoraire du Togo à Hanovre, Allemagne	Berliner Allee 14 ; 30175 Hannover, Allemagne Tel : (+49) 511 220 609 62 FAX (+49) 511 220 609 63 EMAIL : konsulat@gmnelke.de
Ambassade du Togo à Londres, Royaume-Uni	83 Baker Street London, W1U 6LA, Royaume-Uni Tel : (+44) 20 7034 7986 FAX (+44) 20 7034 7985 EMAIL : contact@togoembassy london.com ambassadetogo.londres.uk@gmail.com SITE WEB : www.togoembassy london.com
Consulat honoraire du Togo à Mannheim, Allemagne	Niederkircherstrasse 6 67146 Deidesheim, Allemagne Tel : (+49) 6326 65 75 / (+49) 6326 70 13 20 FAX (+49) 6326 75 61 / (+49) 6326 01 32 30 EMAIL : info@fohs.de SITE WEB : www.togo-fohs.de
Consulat honoraire du Togo à Munich, Allemagne	Reitmorstrasse 14 80538 München, Allemagne Tel : (+49) 89 22 41 88), FAX (+49) 89 22 41 88 EMAIL : j.kastenbauer@t-online.de SITE WEB : www.togo-konsulate.de
Ambassade du Togo en SUISSE	Rue de Lausanne 67-69 1202 Genève, Suisse Tel : (+41) 22 566 83 00 FAX (+41) 22 566 83 05 EMAIL : info@mission-togo.ch SITE WEB : www.ambassadedutogo.ch
Ambassade du Togo au Royaume de Belgique	Avenue de Tervuren 264 Woluwé Saint Pierre 1150 Brussels, Belgique Tel : (+32) 2 770 17 91 / FAX (+32) 2 771 50 75 EMAIL : ambassadetogo@gmail.com SITE WEB : www.ambatogobruzelles.be
Ambassade du Togo au Canada	12 Range Road Ottawa, ON K1N 8J3 Canada Tel : (+1) 613 238 5916) / (+1) 613 238 5917 Fax : (+1) 613 235 6425 Email : ambatogoca@hotmail.com

Nom de la représentation diplomatique	Pays de siège et Adresse
Consulat honoraire du Togo à Québec, Canada	150 René Lévesque Boulevard East, Suite 1850 Québec, QC G1R 5B1, Canada Tel : (+1) (418) 529-1001 Fax : 001418 529 4094 Tel : 001 418 929 2349 Email : stharvey15@yahoo.com
Consulat honoraire du Togo à Toronto, Canada	2323 Yonge Street, Suite 205 Toronto, ON M4P 2C9, Canada TÉLÉPHONE (+1) (416) 488 5323 ext. 28
Ambassade du Togo à Washington, D.C., États-Unis	2208 Massachusetts Avenue, NW Washington, D.C. 20008, États-Unis Tel : (+1) 202 234 4212 Fax : (+1) 202 232 3190 Email : ambassyoftogo@hotmail.com
Consulat honoraire du Togo à Rio de Janeiro, Brésil	Rio de Janeiro Avenida Rio Branco, n45 / sala 601 Centro - Rio de Janeiro - RJ - Brésil Tel : (5521) 2233-9301 /2233-9701/2233-1458
Ambassade du Togo à New Delhi, Inde	4 Munirka Marg, 1st Floor Vasant Vihar ; New Delhi 11 00 57, Inde Tel : (+91) 11 4103 7036 Fax : (+91) 11 41 08 55 50 ; EMAIL : ambatogodelhi@yahoo.fr
Ambassade du Togo à Pretoria, Afrique du Sud	Tel : +27 (0) 12 343 59 39 Fax : +27 (0) 12 343 59 46 Email : ambatogopretoria@yahoo.fr
Ambassade du Togo à Tokyo, Japon	Yakumo, Meguro-ku, Tokyo, 2-2-4 Tokyo 152-0023, Japon Tel : (+81) 3-6421-1064, EMAIL : togoshimbun@gmail.com info_ambatogo@yahoo.fr SITE WEB : www.ambatogojapon.net
Ambassade du Togo à Pékin, Chine	No. 11, Dong Zhi Men Wai Da Jie Beijing 100600, Chine Tel : (+86) (10) 6532 2202/ 6532 2444 EMAIL : ambatogochine@yahoo.fr

Nom de la représentation diplomatique	Pays de siège et Adresse
Consulat général du Togo à Djeddah, Arabie Saoudite	3 Abdou-Rahmane Ibn Aboubakar Sidik Road Al Bassateen District : P.O. Box 55345 Jeddah 21534, Arabie Saoudite Tel : (+966) 12 23 45 611 / 2 Fax : (966) 12 23 45 613 EMAIL : consulattogodjeddah@yahoo.fr
Consulat Général du Togo au Koweït	Bayan, Bloc 4, Rue 5, Villa 17 P.O. Box 22782, Safat Kuwait City 13088, Koweït Tel : (+965) 2 537 9261) FAX (+965) 2 537 9263 EMAIL : ambassatokoweit@hotmail.com ambassatokoweit@ambatogokuwait.com SITE WEB : www.ambatogokuwait.com
Consulat honoraire du Togo à Vienne, Autriche	Schachnerstrasse 7 ; 1220 Wien, Autriche TÉLÉPHONE (+43) (1) 203 1490 FAX (+43) (1) 203 1490 EMAIL : erich.szabo@gmail.com
Consulat honoraire du Togo à Douala, Cameroun	488, Rue Dicka Mpondo à Akwa À côté du Collège Integ B.P. 828, Douala-Cameroun Tel : (+237) 694 613 626 (+237) 670 828 284 EMAIL : constogocam@yahoo.fr honoraire
Consulat honoraire du Togo à Copenhague, Danemark	Nyhavn 31 K ; 1051 Copenhagen K, Danemark Tel : (+45) 33 93 84 74 FAX (+45) 33 93 84 94 EMAIL : peter.olsen@image.dk
Consulat honoraire du Togo à Barcelone, Espagne	Aribau, 200-210 08036 Barcelona, Espagne Tel : (+34) 93 209 73 44
Consulat honoraire du Togo à Los Angeles, États-Unis	10900 Winnetka Avenue Chatsworth, C A 91311, États-Unis Tel : (+1) (818) 625-6513 FAX (+1) (818) 827-3460 / 831 81 47 EMAIL : ggochin@gmail.com

Nom de la représentation diplomatique	Pays de siège et Adresse
Consulat général honoraire du Togo à Athènes, Grèce	67, Ave Thisseos 146 71 Nea Erythraia, Athens- Grèce Tel : (+30) 210.81.37.121 - 3 (+30) 210.62.40.011 ; Fax : (+30) 2010 62 29 149 EMAIL : mylonas@shipnet.gr
Consulat honoraire du Togo à Rome, Italie	00138 Roma Italie Tel : (+39) 688 641 062 Email : consulatogo@liberto.it
Consulat honoraire du Togo au Luxembourg	5, rue de la Forêt 8065 Bertrange, Luxembourg Tel : +352) 44 21 44-1 ; FAX (+352) 44 02 89 EMAIL : paul.hammelmann@barreau.lu
Consulat honoraire du Togo à Bamako, Mali	Bamako - Mali Tel : (+223) 66 72 25 35 ; Fax : (+223) 20 22 65 13 EMAIL : consulat.togomali@yahoo.fr
Consulat général honoraire du Togo à Casablanca, Maroc	79 Rue Ibnou Assakir Maarif Casablanca-Anfa 2010, Maroc TÉLÉPHONE (+212) 522 396 048 EMAIL : info@consultogomarc.org SITE WEB : www.consultogomarc.org
Consulat honoraire du Togo à Mandal, Norvège	Wattnegata 17 C 4515 Mandal, Norvège Tel : (+47) 915 86 432
Consulat honoraire du Togo à Amsterdam, Pays-Bas	Postbus 1196 1300 BD Almere, Pays-Bas Tel : (+31) (36) 537 89 81 EMAIL : cons.togo@hetnet.nl
Consulat honoraire du Togo à Rotterdam, Pays-Bas	Dresdenaan 35 3055 WD Rotterdam, Pays-Bas Tel : (+31) (10) 418 13 64 Fax : (0031) 10 41 81 915

Nom de la représentation diplomatique	Pays de siège et Adresse
Consulat honoraire du Togo à Manille, Philippines	2162 Paraiso Street Dasmariñas Village, Makati City Manila, Philippines Tel : (+63) 2 818-0626 ; EMAIL : eviecosta@yahoo.com consulateoftogoinmanila@yahoo.com
Consulat honoraire du Togo à Lisbonne, Portugal	Rua de Moscavide, Lote 4.28.02 Loja A Parque das Nações 1990 - 198 Lisbonne, Portugal Tel : (+351) 21 894 71 39 FAX (+351) 21 894 51 45 EMAIL : consul@consulatdutogo.com.pt SITE WEB : www.consulatdutogo.com.pt
Consulat honoraire du Togo à Dakar, Sénégal	Derklé Darou Salem 2 n° 69 Rue 3 à côté de la Commune D'arrondissement de Dieuppeul-Derklé B.P. 7724, Dakar, Sénégal Tel : (+221) 33 825 82 06 ; FAX (+221) 33 825 82 06 Email : consulatogo@yahoo.fr
Ambassade du Togo au Brésil	SHIS QI 05 CHACARA99 CEP : 71 600-640 LAGO SUL-BRASILIA/DF Tel : (005) 61 325 45 016 / 61 32 54 50 20 Email : ambastogo.bresil@yahoo.com
Consulat honoraire du Togo à N'Djaména, Tchad	Centre Commercial DINA, 1 er étage, B N'Djaména, Tchad (+235) 22 52 31 16 ; FAX (+235) 22 52 33 86 EMAIL : egbt@intnet.td / gbt10@calva.com

BENEFICIEZ D'UNE FORMATION SUR VOS DROITS, OBLIGATIONS ET LA CULTURE DE VOTRE PAYS DE DESTINATION AVANT VOTRE DEPART

Pour promouvoir une mobilité bénéfique et créatrice d'emploi aux Togolais, faciliter leur intégration sociale dans leur pays de destination, **VISIONS SOLIDAIRES** a mis sur pied une **Cellule d'Information et d'Assistance aux Migrants (CIAM)**. Cette cellule accueille, assiste, conseille et accompagne quotidiennement toutes les personnes ayant un projet migratoire au départ du Togo. Elle organise des formations à l'endroit des candidats au départ sur le droit du travail, leurs obligations et la culture de leur pays de destination afin de faciliter leur meilleure intégration à leur arrivée. Elle organise également des séances de rencontres avec la diaspora togolaise.

La Cellule d'Information et d'Assistance aux Migrants collabore dans ses activités avec de nombreuses structures étatiques togolaises, avec des chancelleries étrangères accréditées au Togo et avec des organisations internationales travaillant sur la migration.

Pour plus d'information, contactez-nous

VISIONS SOLIDAIRES

Quartier Nukafu - près du marché Nukafu, 178 Rue Soungbatou,
14 BP : 173 Lomé-TOGO Tel : (00228) 22 52 63 92/ (00228) 90 59 03 08
Email : visionssolidaires@gmail.com Web : www.visionssolidaires.com